



# COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

*Réunion en visio du 25 février 2022*

---

**Président :** Jean-Luc BOURLAND

**Présents :** Nicolas ALLART, Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Jean-Baptiste ESPONDE, Mickaël GUFFROY.

**Excusés :** Thierry DESESSART, Jacky ROUSSEL.

*A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.*

*Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F*

## **1-) Courriers**

Pays du Valois US (11/10), demande des précisions sur les articles 30, 31 et 33 du statut de l'arbitrage.

CFA (02/11), rappel de l'article 47 du statut de l'arbitrage suite à la saison dite « blanche » en 2020/2021.

Blargies RC (24/11 et 25/01) sur le déroulement des FIA et des dates limites de réussite pour être en conformité avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2020/2021.

Mareuil sur Ourcq AS (21/02) sur le rattachement possible d'un arbitre. L'article 30 du statut de l'arbitrage n'autorise pas le rattachement en question : lieu d'habitation à plus de 50km.

## **2-) Constat des clubs en infraction au 1<sup>er</sup> février 2022**

Conformément au statut de l'Arbitrage (articles 8, 41, 46 & 47), la Commission établit un constat intermédiaire des clubs évoluant en compétition du District de l'Oise de Football et en infraction au 1<sup>er</sup> février 2022 et en dresse la liste qui suit :

ALLONNE AS – D1

BAUGY-MONCHY HUMIERES US – D2

BEAUVAIS USAP – D1

BLARGIES RC – D4

BRESLES US – D1

COMPIEGNE ES – D3

CREIL ANTILLAIS – D4

ESCHES-FOSSEUSE FC – D4

FEUQUIERES AS – D4

FORMERIE ES – D3

GAUDECHART US – D4

GRANDVILLIERS AC – D1

HENONVILLE AS – D3  
 HERMES-BERTHECOURT AC – D2  
 LA NEUVILLE EN HEZ – D4  
 LES AGEUX FR – D3  
 LIEUVILLERS US – D2  
 MAREUIL SUR OURCQ AS – D3  
 MONTLEVEQUE AJ – D4  
 MOUY US – D4  
 ONS EN BRAY – D2  
 ORMOY-DUVY ETS – D1  
 ORRY LA CHAPELLE – D2  
 PAILLART US – D3  
 SACY ST MARTIN FC – D4  
 SERIFONTAINE SPCC – D3  
 ST GERMER DE FLY US – D3  
 ST PAUL FC – D3  
 ST REMY EN L'EAU AS – D4  
 THIERS SUR THEVE ES – D4  
 TILLE FC – D4  
 TRIE CHATEAU AMF – D4  
 VERBERIE US – D3  
 WAVIGNIES ETSC – D3

La commission informe les clubs cités ci-dessus que ceux-ci seront en infraction au 15 juin 2022 et en conséquence subiront des sanctions sportives et financières.

Les clubs suivants en situation de forfait général seront également considérés en infraction en cas de reprise lors de la saison 2022/2023 : *BURY OC – MONTMACQ AS*

### 3-) Formations arbitres première partie de saison

La Commission prend note de la liste des nouveaux arbitres stagiaires reçus au stage de Ribécourt et ceux de la session de décembre; elle leur souhaite la bienvenue au sein du corps arbitral soit au total 32 arbitres ; elle rappelle à ces nouveaux arbitres ainsi qu'aux clubs concernés que le quota minimum de match d'ici le mois de juin sera au prorata des journées restant à jouer.

Liste des nouveaux arbitres et clubs concernés :

Arbitre	Club
ACEVAL Hocine	Remy ETS
BENAMMOUR Kevin	Meru US
BIDIAS A ETSIKE Hervé	Villers St Paul AS
BLANCHETEAU Ilan	Nanteuil US
BONDU Jérôme	Noailles-Cauvigny AS
BURTONT Siegfried	Creil AFC
COLIN Calliste	Choisy au Bac US
CONIL Alexandre	Crépy en Valois US
DE BAERDEMAEKER Emmanuel	La Drenne Villeuneuve AS
DEBEAUVAIS Benjamin	Cempuis FC
DEGGA Jade	Beauvais AS
DEGGA Mohamed-Adam	Beauvais AS
DELETTRES Axel	Laboissière AMJ
DIALLO Ibrahima	Beauvais St Just des Marais FC
DOUCARA Mariam	Chambly FC

DURAND Ludovic	Indépendant
GOLDSCHMID Guillaume	Gouvieux US
GUIGNET Grégory	Breteuil US
JUINO Gauthier	Liancourt-Clermont FC
KOUAO Boni Enzo	Meru US
MARECHAL Jordan	Liancourt-Clermont FC
MEYFROODT Steve	Andeville US
OUCHENE Soheyl	Auneuil AS
PAPADELLIS Bastien	Estrées St Denis US
PAUL Marc	Andeville US
PITTEMAN Grégory	Remy ETS
PREVOST Gauthier	Gaudechart US
PUJOS Mathieu	Pays du Valois US
RUTA Enzo	Multien AS
SAHNOUN Hana	Beauvais AS
VEGA Mathys	Choisy au Bac US
YEGBE Joseph	Chambly FC

Le prochain examen de candidat à l'arbitrage sera au mois de mai 2022 et nous invitons les clubs à demander rapidement un ou des dossiers pour des futurs arbitres.

#### 4-) Règlements particuliers du DOF

La commission prend connaissance de la liste des arbitres auxiliaires, ainsi que de la liste des observateurs et constate que deux clubs peuvent remplir pour la saison 2021/2022 les conditions liées aux articles 6.1 et 6.4 des règlements particuliers du DOF.

#### 5-) Rappels

La Commission rappelle aux clubs qu'il ne s'agit que d'un état intermédiaire susceptible d'appel auprès de la Commission d'Appel des Affaires Générales (article 8 du Statut de l'Arbitrage).

**La Commission invite les clubs qui souhaitent connaître le nombre de matchs officiés par leur arbitre par rapport au quota en vigueur pour la saison 2021/2022 à consulter l'application Footclub :** (Compétitions, arbitres désignés, sélectionner l'arbitre, ensuite saisir match du 01/07/2021 à la date du jour et afficher) attention les matchs où il est affiché RP sont les matchs reportés et ne rentrent pas dans le quota.

*Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.*

Prochaine réunion : date à définir.

**Le Président,  
Jean-Luc BOURLAND**

**Le Secrétaire de séance,  
Nicolas ALLART**